



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 26 avril 2022

### Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 : Déclarations de candidatures

Les élections législatives se dérouleront le 12 juin 2022 pour le premier tour et le 19 juin 2022 pour le second tour, s'il y a lieu.

À cette occasion, il est rappelé que les candidats doivent obligatoirement déposer en préfecture – bureau des élections, entrée rue des Ursulines, -une déclaration de candidature à **partir du lundi 16 mai 2022 à 9 heures jusqu'au vendredi 20 mai 2022 à 18 heures, date impérative.**

Les horaires de réception des candidatures au bureau des élections sont les suivants :

- 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h.
- **le vendredi 20 mai 2022, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 18 h.**

Les déclarations de candidatures seront prises sur rendez vous soit par téléphone au 05-62-56-64-20/64-25 soit par mail [pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr).

Les déclarations doivent être établies sur le modèle fourni sur le site de la préfecture ([http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/elections/elections\\_legislatives\\_2022/](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/elections/elections_legislatives_2022/)), en double exemplaire, et déposées personnellement par le candidat ou son suppléant.

La désignation du mandataire financier doit précéder la déclaration de candidature ou être concomitante.

Il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des candidats, par circonscription, le vendredi 20 mai 2022 à 18 heures en salle Charles de Gaulle de la préfecture.